



**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION À LA DIRECTION DE L'UFR HUMANITÉS
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE – SCRUTIN DU 9 JUIN 2016**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne mis en conformité avec la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur adoptés en conseil d'administration en sa séance du 28 mars 2014, tels que modifiés les 10 octobre 2014 et 22 janvier 2016,

Vu les statuts de l'UFR Humanités de l'Université Bordeaux Montaigne approuvés en conseil d'administration du 25 février 2010, et tels que modifiés en conseil d'administration du 23 avril 2010,

Vu l'élection en conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en séance du 23 mars 2016 de Mme Hélène Vélasco-Graciet à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 4 mai 2016 portant organisation de l'élection à la direction de l'UFR Humanités,

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 portant recevabilité des candidatures à l'élection à la direction de l'UFR Humanités,

Vu le scrutin déroulé en séance du conseil de l'UFR Humanités du jeudi 9 juin 2016,

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du jeudi 9 juin 2016,

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

ARTICLE 1 :

1.1 – Pour le siège à pourvoir de directeur (ou directrice) de l'UFR Humanités:

➤ Une seule candidature en lice: Mme SION-JENKINS Karin.

1^{er} tour (à la majorité absolue des suffrages exprimés)	
Nombre de votants	21
Nombre de vote (s) blanc(s) ou nul(s)	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	15
Nombre de suffrages obtenus pour Mme SION-JENKINS Karin	15

→ Mme SION-JENKINS ayant atteint la majorité requise au 1^{er} tour de scrutin, est déclarée élue Directrice de l'UFR Humanités, pour un mandat de cinq ans.

1.2 – Pour le siège à pourvoir de directeur adjoint (ou directrice adjointe) de l'UFR Humanités:

➤ Candidat (e) proposé(e) pour le siège de directeur adjoint ou directrice adjointe de l'UFR Humanités:

Nom	Prénom	Département disciplinaire
ORTEL	Philippe	Lettres



1^{er} tour (à la majorité absolue des suffrages exprimés)	
Nombre de votants	21
Nombre de vote (s) blanc(s) ou nul(s)	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	15
Nombre de suffrages obtenus pour M. ORTEL Philippe	15

→ M. ORTEL Philippe ayant atteint la majorité requise au 1^{er} tour de scrutin, est déclarée élu Directeur adjoint de l'UFR Humanités, pour un mandat de cinq ans.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication, par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Humanités ainsi que par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne

ARTICLE 3:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 10 juin 2016.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène Vélasco-Graciet.